N° 125. Jeudi 27 Mai 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . . .	14 »	16 »
Trois mois . . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] premières 5 lignes fl. 1,50 timbre [illegible] compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 26 *Mai*.

[illegible] quitté aujourd'hui vers dix heures du matin cette rési[illegible] pendant à Tilbourg. S. M. est attendue de retour au [illegible] de la semaine prochaine.

[illegible] chambellan maître des cérémonies, M. le comte [illegible] Stirum Noordwyk, annonce qu'à l'occasion du [illegible] A. I. l'archiduc Charles d'Autriche, la cour prend [illegible] pour trois semaines; pendant la première semaine le [illegible] et pendant les deux autres semaines, le petit-deuil.

[illegible] arrêté du 24 de ce mois, a conféré l'ordre du [illegible] à M. A. Verwey, prédicateur de la commu[illegible] réformée à Leyde.

[illegible] administrateurs du collége *Zeemanshoop* d'Amsterdam [illegible] annoncer qu'à l'occasion du vingt-cinquième anni[illegible] l'existence de cette société ils ont reçu en dons [illegible] somme de fl. 7113 et onze souscriptions d'actions, [illegible] fl. 100, dans la négociation à la charge de cette société.

Lorsqu'après la chute de Napoléon, l'empereur Alexandre vint visiter la Hollande, J. T. Oostermeyer, capitaine d'un bâtiment à la recherche, s'était trouvé dans l'occasion de rendre à l'empereur un léger service lors du passage d'une de nos rivières. A [illegible] Oostermeyer, par sa position, ne se trouvait pas [illegible] privé de ressources pécuniaires, et comme il était [illegible] un homme animé de sentiments généreux et [illegible], l'empereur Alexandre, sur le conseil de l'amiral Kikkert qui avait été présent au passage de cette rivière, s'abstint de faire remettre à Oostermeyer une récompense en argent, mais lui fit promettre qu'à son retour en Russie, il lui [illegible] une preuve de son souvenir. Cette promes[illegible] point effectuée et l'empereur Alexandre mourut en [illegible].

[illegible] le sort était devenu de plus en plus défavorable à [illegible] qui, parvenu à un âge avancé, se trouvait avec sa [illegible] une position de fortune fort restreinte et n'ayant [illegible] subvenir à ses besoins qu'une faible pension à titre [illegible] des impôts indirects. La récompense pécuniaire qui [illegible] promise autrefois lui fût venue fort à point dans [illegible] circonstances et déjà il s'était adressé à cet effet à [illegible] actuel de Russie. Le ministre de Russie près la Cour [illegible] prit à cœur les intérêts d'Oostermeyer, et il y a [illegible] S. Exc. lui donna même l'espoir que l'arrivée du Grand-Duc en Hollande lui fournirait sans doute l'occasion [illegible] un oubli involontaire. Cet espoir vient de se réaliser. [illegible] le baron de Maltitz, fidèle à sa promesse, fit informer Oostermeyer de l'arrivée du Grand-Duc et le présenta lui-même [illegible].

[illegible] entrevue a eu pour résultat que le Grand-Duc non seu[illegible] promis, à son retour en Russie, de faire accorder à Oos[illegible] la décoration de l'ordre de Ste-Anne auquel est attaché [illegible] annuel de 200 roubles d'argent, mais lui fit re[illegible] même temps une gratification de fl. 500. Comme on [illegible] faire une idée, Oostermeyer est aujourd'hui plein [illegible] reconnaissance d'un changement si subit dans sa position [illegible] est retourné à Dordrecht qu'il habite aujourd'hui, emportant avec lui cette somme entière de fl. 500; car le ministre de Russie, voulant qu'Oostermeyer rapportât chez lui cette somme intacte, lui a encore remis quelque argent pour payer ses frais de voyage et de séjour à La Haye.

La nouvelle de la mort de M. H. S. Beresford, ministre de l'église épiscopale anglaise à La Haye, décédé il y a quelques jours à Londres, a produit ici une douloureuse sensation. Sa perte est un coup sensible qui frappe à la fois sa famille, ses nombreux amis et la communauté dont il était le pasteur; il était estimé et aimé de tous pour ses vertus, ses capacités, son savoir et son zèle religieux, et l'église épiscopale anglaise de La Haye, à l'établissement de laquelle M. Beresford a si activement contribué, se voit tout à coup privée de son digne et fervent pasteur et ministre.

La chambre des députés de France a commencé, dans sa séance d'avant-hier, la discussion sur un projet de réforme postale dû à l'initiative d'un membre de la chambre. En France, comme en Belgique, le gouvernement se trouve arrêté par des considérations financières qui ont toujours une grande importance, qui en ont surtout aujourd'hui: la crainte d'amener une diminution dans le revenu public.

La question de l'emprunt est toujours l'objet des préoccupations du ministère français. On est parfaitement d'accord sur la nécessité absolue de se procurer de l'argent dans le plus bref délai. On regarde comme probable qu'après bien des tâtonnements on sera forcé, lors de la discussion du budget, de demander à la chambre l'autorisation d'opérer un emprunt en 3 p. c. aussitôt que le ministère croira le moment opportun.

Si nous en croyons une correspondance de Paris, lord Normanby, qui vient de partir pour l'Angleterre par suite de la mort du lord-lieutenant d'Irlande, ne sera pas remplacé à Paris tant que la nomination de M. de Broglie au poste d'ambassadeur de France à Londres n'aura pas été annoncée officiellement par le *Moniteur*.

Chemin de fer rhénan.

Dans l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer rhénan, convoquée extraordinairement le 28 avril dernier et dont nous avons fait mention dans un de nos précédents numéros, le conseil d'administration supérieure de cette Société a fait un long rapport sur la situation de cette affaire. Il y est rendu compte des difficultés sans nombre que l'exécution de cette importante entreprise a rencontrées jusqu'ici, et d'une mesure prise depuis peu par le gouvernement qui a pour résultat d'assurer à cette affaire une conclusion attendue et demandée avec instance depuis longtemps. Ce rapport est imprimé depuis quelques jours et nous publions aujourd'hui la traduction de la partie qui, dans l'intérêt général, nous a semblé mériter la plus grande publicité, et dans le but d'aider à réfuter victorieusement les bruits mensongers que l'ignorance, si ce n'est la malveillance, avait répandus sur la situation de cette entreprise. Voici comment s'est exprimé la commission:

Quelque injuste opposition que la Société néerlandaise du chemin de fer rhénan ait rencontrée, vos justes prétentions, MM. fondées sur un contrat certain, doivent à la fin être entendues et obtenir une complète satisfaction. Des prétentions exagérées auxquelles nous n'acquiescerons jamais, parce que nous ne pouvons pas le faire, se modèreront enfin d'elles-mêmes. Vous n'aurez pas en vain confié vos capitaux à la sainteté des contrats: quoique puissent dire quelques détracteurs, la bonne foi n'est pas un vain mot dans les Pays-Bas; vous avez un contract avec le gouvernement néerlandais, vous ne demandez, vous n'exigez rien d'autre que la fidèle exécution de ce contrat, et l'issue d'une pareille affaire ne peut pas être longtemps douteuse.

Vous possédez une autre garantie qui, bien que jusqu'ici elle ait été sans effet, ne peut faillir à la fin. Des intérêts particuliers ne sauraient toujours l'emporter sur les intérêts généraux. Aucune considération d'intérêt général ne s'élève contre votre entreprise; déjà vous avez rendu de grands services au pays dont la prospérité est si intimement liée au succès de votre société que, sans l'achèvement prompt et complet du chemin de fer rhénan, les Pays-Bas ne peuvent à la longue concourir avec les mêmes avantages que la Belgique dans la lutte des intérêts commerciaux.

Nous avons pensé qu'à l'ouverture de cette séance extraordinaire une semblable déclaration de notre part était nécessaire. Prêts à donner tous les éclaircissements que l'on pourra exiger de nous, notre intention n'est pas cependant de nous livrer à tous les détails qui, appartenant au rapport annuel, se trouveront plus convenablement développés dans l'assemblée générale du mois de juin prochain. Nous nous contenterons aujourd'hui de vous communiquer que l'exploitation se développe régulièrement, que le service est l'objet d'une active surveillance et se fait avec ordre, que rien n'est négligé pour faire prospérer de plus en plus l'intérêt général, et particulièrement celui du commerce, et qu'enfin, nous pouvons le dire avec reconnaissance, sous notre administration, aucun malheur, aucun désastre n'a eu lieu.

Le réglement actuel assure la publicité des actes de notre administration, autant par la communication des procès-verbaux de nos opérations faite hebdomadairement à la direction en Angleterre, que par nos rapports trimestriels adressés à l'assemblée de l'administration générale. Certains de la pureté de nos intentions, nous attachons le plus grand prix à cette publicité et nous en avons déjà reconnu l'utilité, d'abord par les observations judicieuses de nos collégues en Angleterre, et ensuite par la puissante participation que nous avons trouvée auprès de MM. les commissaires, participation qui a été plus d'une fois si utile à la Société.

Aussi avons-nous remarqué avec satisfaction qu'en Angleterre la plus grande partie de nos actionnaires attachait un haut prix à cette publicité, et nous nous sommes empressés d'acquescer au désir qui de ce côté nous avait été exprimé, de voir donner encore à cette publicité un plus grand développement. C'est pour cette raison que, conformément à une résolution prise à l'unanimité par l'assemblée de l'administration générale, dans sa séance du 29 mars 1847, il a été statué que MM. les commissaires en Angleterre auraient désormais la faculté d'assister aux assemblées de la direction à Londres et de participer aux délibérations et au vote. Par suite de cette décision nous proposons à votre assemblée de pourvoir à la place laissée vacante parmi les membres de la direction de Londres, par la retraite volontaire de M. Walters, et de nommer quatre nouveaux commissaires en Angleterre, persuadés que cette proposition obtiendra l'unanimité de vos suffrages.

Suivant l'ordre prescrit par l'art. 2 des statuts, nous entrerons maintenant dans quelques détails sur la situation actuelle de l'entreprise, relativement aux embranchements et à la prolongation du chemin de fer rhénan, consentie d'un commun accord et autorisée par arrêté royal.

L'embranchement qui relie le chemin de fer rhénan à l'entrepôt-dok d'Amsterdam, est presque terminé. Vous vous rappelez, MM. quelle économie considérable et quels importants avantages l'amélioration apportée au projet primitif a procuré aux intérêts de votre Société. La régence d'Amsterdam a montré les dispositions les plus équitables et la plus grande bienveillance relativement à la concession des terrains désignés pour l'exploitation et au réglement des conditions. Comme une preuve de confiance mutuelle, nous pouvons rappeler ici que ces conditions furent définitivement arrêtées et rédigées par écrit, bien longtemps après l'emploi fait de ces terrains et quand les travaux étaient en grande partie achevés.

Les négociations avec la direction de l'entrepôt se poursuivent encore en ce moment. On a déjà admis le principe que le *rail-way* sera poursuivi jusqu'au

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 27 MAI 1847.

CLARISSE HARLOWE.(*)

[illegible] Lovelace retient Mowbray: « Allons, Mowbray, quel vent t'a soufflé [illegible]? tu as tort! ai-je donc besoin que l'on me défende? Non, il ne [illegible] pas dit qu'un gentilhomme sera venu chez moi pour donner prise à la [illegible] de mes amis. Allons, Mowbray, ta main, et vous, M. de [illegible], je vous en prie, acceptez la main qu'on vous présente, elle est [illegible] elle est digne de toucher la vôtre, et daignez agréer en [illegible] excuses à tous deux.

[illegible] *colonel*. — Et vous, M. Lovelace, si vous pensez qu'il me soit échappé [illegible] parole malsonnante, je la retire, tant j'ai à cœur d'amener à bonne [illegible] négociation dont je me suis chargé. Toutefois, ce que j'ai dit de miss [illegible], à savoir qu'elle ferait honneur à un prince en l'acceptant pour [illegible] quand bien même ce prince ne l'eût pas indignement outragée, [illegible] il m'est impossible de retirer.

[illegible] — Et moi, monsieur, je ne veux pas, je ne dois pas laisser sur [illegible] de pareils termes; que Dieu me damne, si je voudrais d'une [illegible] au prix d'un pareil traitement!

[illegible] *colonel* (au lord M***). — Vous le voyez, milord, il nous est impos[illegible] de nous entendre, monsieur votre neveu et moi; donc terminons ici [illegible] conférence, et permettez-moi de présenter à Votre Seigneurie, avec [illegible] regrets, toutes mes humbles salutations.

[illegible] *lord M****. — Et moi, M. de Morden, je vous répète que vous m'écouterez [illegible] voyons, entendons-nous! quand je vous dis que nous sommes prêts à nous entendre! Dans le fond, lui, vous et moi, nous voulons tous les trois [illegible] chose. Ne savez-vous pas que lady Lawrence, ma sœur, et miss [illegible], ma nièce, se sont rendues, hier même, chez miss Howe, pour qu'elle [illegible] conclure cette alliance? Ne savez-vous pas que j'offre à votre [illegible] plus brillante fortune, et que j'accable mon neveu de mes bienfaits, à l'occasion de ce mariage qui est maintenant la seule consolation de ma vieillesse?... Que miss Harlowe soit [illegible] content! Vous-même, monsieur, je vous en fais juge: [illegible] y pouvons-nous mettre plus de bienveillance, plus de dévouement, plus de zèle, plus d'abandon? et quand tout sera brouillé, votre jeune pupille, qu'y gagnera-t-elle, s'il vous plaît?

— Elle y gagnera, milord, d'avoir été dignement représentée par un homme peu touché de tous ces avantages de fortune dont nous n'avons pas besoin et qui ne s'inquiète que de l'honneur de sa parente; elle y gagnera de n'avoir pas mendié une réparation qui lui est due; d'avoir sauvé la gloire de son alliance, qui n'est point faite pour être jetée à la tête de qui que ce soit; mais au fait, que viens-je faire ici, moi qui vous parle, sinon défendre la dignité d'une femme dont vous voulez faire votre nièce, qui doit porter votre nom, et qui est destinée à vous refaire une famille? Jusqu'à présent je suis encore pour tous un ami qui cherche un ami, bien qu'il le cherche avec des sentiments irrités. »

Telle fut à peu près cette conversation périlleuse entre ces deux gentilshommes, enflammés d'une sourde colère, impétueux l'un et l'autre, également fiers et hautains, celui-ci et celui-là, terribles dans leurs fureurs sourdes comme la mer, promptes comme la flamme: cependant ils se continrent dans les bornes les plus strictes d'une explication qui contenait la destinée d'une femme qu'ils aimaient et qu'ils honoraient tous les deux. Il fut donc convenu, de part et d'autre, que le plus vif désir du comte Lovelace c'était d'offrir à miss Clarisse Harlowe son nom, sa fortune, sa main! « Ce sera, disait-il, le plus beau jour de ma vie quand je pourrai montrer à toute la terre cette jeune femme dont je ferai désormais mon amour, mon orgueil; et maintenant que tout est fini entre nous, je veux vous dire, M. de Morden, que si mes réponses ne sont pas toujours très-sensées, il me faut accorder un peu d'indulgence, mon esprit est malade! » En même temps, il fut convenu que le lendemain de ce même jour, le colonel Morden ferait agréer aux Harlowe inflexibles l'alliance du lord M*** et de son neveu, dont le vieux lord se porte le garant. Ceci dit, Lovelace et le colonel se séparent, à la grande joie de l'oncle, qui ne comprend pas par quel bonheur, par quel miracle, ces deux impétueux n'ont pas mis l'épée à la main.

M. James Harlowe, qu'on attendait le lendemain pour cette conférence décisive, n'arriva en effet qu'au bout de trois grands jours, et c'était là un temps irréparable, car la vie de miss Clarisse s'échappait d'heure en heure. Mais quiconque l'avait vue dans la maison paternelle, florissante de tout l'éclat de la santé et de la jeunesse, ne pouvait guère se douter que sa fin fût si proche et qu'il y eût tant de nécessité de se hâter, si ses parents inflexibles lui voulaient fermer les yeux. Seul, et sans pouvoir se rendre compte de son impatience, M. de Morden accusait ces lenteurs; il se plaignait hautement du retard de M. James, de l'obstination de cette famille à ne traiter qu'au grand complet les destinées de leur fille absente; il allait de l'oncle Jules à l'oncle Antony, du père à la mère, il consolait et ranimait madame Harlowe, et à son tour il cherchait auprès de miss Howe la consolation qu'il donnait aux autres et qui n'était pas dans son âme.

Il se faisait redire une à une la patience, la charité, le courage, la résignation de miss Harlowe, et plus on parlait d'elle, plus il se sentait disposé à la protéger, à la défendre, à lui rendre son repos, sa liberté, sa fortune. Cette noble cause, Morden la trouvait d'autant plus juste et plus digne d'un chevalier tel que lui, que la bonne Norton dans sa sagesse, miss Anna Howe dans sa prudence, n'osaient pas insister sur les malheurs qui avaient frappé la jeune tête de Clarisse, tant elles redoutaient la rencontre de Morden et de Lovelace. Madame Norton, miss Howe et M. de Morden, s'encourageaient l'un l'autre dans leurs espérances; ils se disaient que les Harlowe ne seraient pas inflexibles plus longtemps; ils comptaient sur les promesses formelles, et surtout sur le repentir de Lovelace; un grand avenir de bonheur, de tendresses, de repos, de puissance, de gloire, s'ouvrait soudain pour cette fille adorée, qui avait tant souffert; à la fin ils allaient revoir la jeune exilée, pleine de vie, de jeunesse, entourée de sympathies, d'honneur; reine par la beauté, comme elle l'était par l'intelligence et la vertu. « Je veux me marier, le même jour, au même autel que ma chère Clarisse, disait miss Howe. — Je lui veux donner ma fortune, reprenait M. de Morden. — Je serai la mère de ses enfants, » murmurait la bonne Norton. Dangereuses excitations de l'espérance! l'espérance n'a-t-elle pas ses [illegible]ments?

A la fin M. James révint de sa terre; on fit prévenir le colonel que la famille serait réunie le lendemain, à dix heures, car ces gens avaient pris l'habitude de traiter les destinées de leur fille absente comme on l'eût fait dans un jury spécial. Nos jurés étaient assis, chacun à sa place, sous la présidence apparente de M. Harlowe, mais en effet chacun tremblait sous le despotisme haineux de M. James. A l'heure dite, M. de Morden fut introduit solennellement dans ce sénat auguste, et comme à peine on lui rendit son salut, il commença tout de suite, et sans préambule, par demander *à ces messieurs* quelles étaient enfin leurs intentions relativement à leur fille, à leur nièce, à leur sœur, à cette enfant charmante que lui, Morden, il avait laissée entourée, dans un âge si tendre, d'admiration, de louanges et de respects unanimes, et dont personne à cette heure ne pouvait lui donner de nouvelles?

« Certes, mon cousin Harlowe, je sais très-bien ce que je dois de dé» férence à l'autorité du père de famille, mais cependant je ne peux pas » oublier les devoirs qu'impose mon titre de curateur à la fortune de ma » cousine Clary; son grand-père, en mourant, me l'a confiée, à moi en » personne, comme s'il avait pu prévoir, le digne vieillard, que cette

(*) Voir le Journal de La Haye d'hier.

dok, principe dont l'application libérale est incontestablement pour le commerce d'un haut intérêt, et qui permettra que le transport des marchandises puisse le disputer de facilité et d'importance avec celui qui a lieu dans une des villes les plus commerçantes d'un royaume voisin. Les négociations qui sont encore pendantes ont pour objet de régler les conditions et la manière qui doivent concourir aux moyens d'exécution. Une convention à ce sujet a été projetée entre l'administration supérieure du chemin de fer rhénan et la direction de l'entrepôt-dok; il n'y manque plus que la sanction du conseil d'administration.

Le bâtiment pour les marchandises, situé à l'est de la porte de Weesp, est presque entièrement achevé, et, sans qu'on ait dû hausser le tarif, il a été mis à la disposition du commerce; de cette manière la communication par eau jusqu'à la station du chemin de fer rhénan offre toutes les facilités possibles.

Si le commerce d'Amsterdam, surtout l'hiver dernier, a reconnu l'utilité du moyen de communication que lui assure le chemin de fer rhénan, l'importance de cette communication pourra se réaliser entièrement, lorsque le prolongement de la voie ferrée d'Arnhem jusqu'à la ligne prussienne du chemin de fer rhénan, suivant sa destination, aura fait de cette voie le grand moyen auxiliaire des relations du commerce international.

Nous avons toujours eu l'intime conviction que cette réunion internationale était la condition indispensable pour que le chemin de fer rhénan répondît au but de son institution, et que cette entreprise devînt utile et favorable aux intérêts de ses actionnaires.

Nous sommes persuadés que dès l'instant où le développement de cette ligne sera terminé, le produit du transport des voyageurs et des marchandises répondra à l'attente de tous dans une large mesure.

Ainsi nous avons vu et nous voyons encore dans le prompt achèvement de cette ligne un sujet de vive et constante sollicitude de notre part, une question vitale pour la Société et en même temps, de la nature même de la chose, une occasion de la plus haute importance de concourir à la prospérité du pays.

Nous pouvons déclarer sans crainte que dès le début de notre gestion nous avons tout mis en œuvre et que nous continuerons à en agir ainsi, pour favoriser cette jonction si désirable et l'accélérer autant que possible d'après l'étendue de notre pouvoir: en conséquence il ne faut accuser ni un manque de conviction, ni un relâchement de zèle, ni un défaut d'énergie de notre part, si seulement aujourd'hui nous sommes en état de pouvoir annoncer que cette entreprise a fait dernièrement un pas en avant.

Il va sans dire, et ce point est expressément stipulé dans le contrat que le gouvernement a consenti avec la Société, que le gouvernement a pris sur lui le soin d'opérer cette réunion internationale à l'aide de négociations internationales.

Le gouvernement des Pays-Bas est tenu autant par ses engagements envers la Société néerlandaise du chemin de fer rhénan que par ses devoirs envers le pays, d'employer son zèle le plus actif et ses plus constants efforts pour arriver à ce résultat. Il ne peut y manquer, sans détruire la base fondamentale du traité, sans nuire aux obligations qui doivent seulement balancer les avantages qu'il a lui-même stipulés.

Quant à nous, avant même que nous eussions pris de fait l'administration du chemin de fer rhénan, nous avons insisté sur ce point auprès de l'homme d'Etat qui était alors ministre de l'intérieur, et depuis nous n'avons cessé de renouveler nos vives instances chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

Pour réussir sur ce point il était de la plus haute importance que la Société, par l'intermédiaire de son administration, fût admise à prendre une part active dans les négociations entamées à ce sujet. Non seulement par là l'occasion lui sera ménagée de veiller à ses légitimes intérêts et de maintenir ses droits, mais elle pourra en outre par son intermédiaire écarter les difficultés qui surgiraient, concilier les opinions contradictoires, fournir les moyens qui feraient défaut, et ainsi hâter la marche et la conclusion de cette affaire. Tout ce que des demandes officielles et des propositions officieuses ont pu faire, a été constamment employé par nous, afin de faire cesser une exclusion aussi imméritée qu'incompréhensible à l'égard de la Société et l'état stationnaire de la question. Chacun de nos rapports à l'assemblée de l'administration générale en fournit la preuve, et les hommes recommandables qui composent cette administration, chaque fois que nos rapports leur rappelaient la situation de cette affaire, ont soutenu énergiquement les prétentions justes et fondées de la Société par l'influence que leur donnait leur position personnelle.

Le procès-verbal signé à La Haye et à Wesel les 10 et 18 février 1846 par les commissaires néerlandais et prussiens, n'a réglé aucun autre point en litige, si ce n'est celui qui a fixé la jonction des lignes à la frontière à une distance de 90 mètres, mesurée le long de la ligne au nord de la frontière néerlandaise près la route de Didam à Elten. L'époque à laquelle s'effectuerait la jonction projetée, après cette convention comme auparavant, est encore restée indéterminée. La garantie que lors du prolongement de notre côté du chemin de fer rhénan jusqu'au point de jonction fixé, l'entreprise ne serait pas retardée en Prusse par de nouvelles difficultés, manquait aussi complétement, puisqu'en excluant continuellement la Société de toute influence sur la marche des négociations, c'était nous enlever l'occasion d'obtenir cette garantie qui nous manquait dans l'intérêt de la Société.

Cette fâcheuse situation se continua jusqu'à la fin de 1846.

Ainsi vous voyez, MM., que jusqu'à cette époque, malgré nos réclamations multipliées, il ne nous a pas été possible d'amener cette question à une conclusion. Comme jusqu'à cette époque le gouvernement n'a pu parvenir à accomplir ses engagements sur ce point envers la Société, et comme nous n'avons pas été appelés à prendre la moindre part aux négociations, indubitablement nous ne devons pas être responsables de ces retards déplorables.

Si, du point de vue de l'intérêt national et par rapport aux prétentions légales de la Société, ces retards ont été pour vous, MM., et pour nous un sujet de justes regrets et de mécontentement, certes vous vous réjouirez d'apprendre que l'espoir existe aujourd'hui d'obtenir, d'un commun accord avec le gouvernement, à l'aide d'utiles négociations, les résultats désirés depuis longtemps.

Une missive du ministre actuel de l'intérieur, en date du 26 février 1847, a engagé l'administration supérieure à faire choix d'un mandataire pour soutenir les intérêts de la Société dans les négociations à poursuivre à Berlin au sujet de la jonction des lignes dont il a été si souvent question. La missive de Son Exc. contient sur ce point des communications de la plus haute importance, et fournit des preuves de la sincérité des intentions du gouvernement, non seulement pour amener l'affaire à une conclusion, mais aussi pour affranchir les rapports internationaux de tout retard inutile et de tous obstacles, lorsque plus tard le service de ces lignes sera mis en activité. A cet égard nous éprouvons une vive satisfaction de voir que Son Exc. le ministre des finances est aussi animé du désir de faire progresser par les mesures les plus libérales les intérêts du commerce qui sont en rapport intime avec ceux de la Société.

Depuis ce moment où pour la première fois de notre côté il nous a été possible d'agir et de concourir aux progrès de cette entreprise, nous nous sommes efforcés, sans perdre un seul instant, de répondre dans le sens le plus large à l'invitation qui nous avait été adressée. Nous avons sur-le-champ fait choix d'un de nos collègues comme notre délégué auprès des prochaines négociations et nous en avons donné connaissance au ministre; nous avons annoncé que nous nous réunissions complétement aux vues du gouvernement; nous avons envoyé à Son Exc. tous les renseignements qui nous avaient été demandés, en lui exprimant en même temps la conviction où nous étions que sous son active direction l'affaire obtiendrait au plus vite la conclusion si longtemps désirée par les intérêts divers qui y sont impliqués, et nous avons témoigné de la sincérité de nos intentions pour concourir à ce résultat par tous les moyens qui sont à notre disposition.

Depuis cette époque tous nos soins ont été consacrés à cette question qui est d'un intérêt supérieur à tout autre et, afin d'y donner suite sans délai et autant qu'il est en notre pouvoir de le faire, nous vous soumettrons, messieurs, conformément à l'art. 3, §2 de nos statuts, une proposition pour être autorisés à contracter telles conventions financières et autres, soit avec les autorités, soit avec des personnes particulières ou des Sociétés, qui seront en harmonie avec les intérêts de la Société néerlandaise du chemin de fer rhénan.

Maintenant, appelant votre intention sur l'embranchement d'Utrecht à Rotterdam, nous n'hésitons pas à renouveler la déclaration déjà faite qu'aucun des points confiés à notre administration n'a été l'objet d'une attention plus sérieuse, ou n'a été traité avec plus de sollicitude. Si la ville de Rotterdam, qui n'est pas indépendante de toute éventualité, ne se voit pas encore en possession des avantages que le chemin de fer rhénan a assurés à Amsterdam, si même en ce moment on n'a pas encore commencé les premiers travaux d'une ligne qui doit faire participer Rotterdam aux mêmes avantages que la capitale et en même temps maintenir et protéger ses relations avec le commerce rhénan, cependant l'administration de la Société n'a pas cessé, du premier moment, de consacrer ses constants efforts pour arriver le plus promptement possible à réaliser le projet de cet embranchement qui forme une importante subdivision de la concession.

Le rapport entre ensuite dans de longs détails au sujet de l'opposition et des difficultés qu'il n'était pas donné à la sagesse humaine de calculer et de prévoir, et que l'exécution de cette ligne d'embranchement a rencontrées, opposition venue de la ville même qui avait le plus grand intérêt à l'établissement de cette voie de communication, et écoutée ensuite par le gouvernement, qui dès l'origine de l'entreprise avait formé le projet de cet embranchement. Une partie des principaux obstacles est écartée aujourd'hui par suite des dispositions bienveillantes du ministre de l'intérieur et du département de la marine; mais les négociations suivies auprès de la régence de Rotterdam rencontrent encore des retards et des difficultés, et dans la prochaine séance de l'assemblée générale des actionnaires, au mois de juin, il sera donné connaissance de la situation de cette affaire; on espère que pour cette époque toutes les difficultés seront aplanies.

Les Etats-Unis et le Mexique.

Au départ du paquebot le *Cambria* des Etats-Unis, on ann[...] que l'Etat de Jalapa s'est déclaré indépendant en se plaç[...] la protection des Etats-Unis, et que cet exemple doit être su[...] les Etats de Vera-Cruz, Puebla, Oajaca et divers autres qu[...] lent se détacher de Mexico et former une confédération à [...] Si le bruit de cette scission est fondé, ce démembrement [...] cerait la république mexicaine d'un danger plus grand [...] celui de l'invasion américaine, et la nécessité ferait à S[...] Anna une loi de traiter immédiatement de la paix, et de je[...] Rio-Grande et la Californie dans les bras des Etats-Unis [...] sauver le cœur même de l'empire, en rétablissant son uni[...]

Voici, du reste, d'une manière exacte, les propositions q[...] cabinet de Washington a fait faire à celui de Mexico par [...] tremise de M. Atocha, dont nous avons déjà, il y a q[...] temps, annoncé l'arrivée à Mexico. Plusieurs versions [...] dictoires, et la plupart erronées, ont circulé sur cette [...] nous avons lieu de croire que les renseignements que n[...] nons aujourd'hui à ce sujet sont authentiques.

Les propositions que M. Atocha a faites, non officie[...] mais en son nom et comme bases d'un traité qui, dans [...] nion et d'après ses renseignements, serait acceptable [...] pays, se composaient des neuf articles qui suivent :

Cession de la Californie aux Etats-Unis.

Adoption pour limites entre les deux pays du [...] Grande del Norte jusqu'au 32e degré de latitude de la Californie [...] et non pas jusqu'au 25e ou au 26e, comme on l'a dit. Cette d[...] nière ligne eût enlevé au Mexique un tiers de son emp[...] dis que la ligne de M. Atocha ne lui enlève que le [...] Mexique avec la Californie.

Les Etats-Unis offraient de payer pour ces acqui[...] indemnité de *quinze à vingt* millions de piastres, e[...] geaient en outre de régler les anciennes réclamations [...] nationaux, s'élevant à *onze* millions de piastres. Avec [...] de la guerre, que M. Atocha estimait à 70 millions, c[...] un total de 96 à 101 millions que leurs conquêtes [...] coûté aux Américains.

Il devait, en outre, être fait entre les deux pays un [...] commerce et un traité d'alliance offensive et défen[...] Etats-Unis s'engageant à protéger le Mexique, par l[...] vention amiable d'abord et au besoin par les armes, con[...] tentative de restauration monarchique de la part des p[...] étrangères. Le cabinet de Washington prenait l'engag[...] ne reconnaître l'indépendance d'aucune province qui [...] se détacher de la confédération mexicaine, et celui de p[...] les frontières des deux nations contre les incursions des [...] en y entretenant une force de cinq mille hommes.

Il est probable que les bases de transactions contenues [...] les proportions qui précèdent, seront, à quelques ex[...] près, celles du traité définitif qui sera conclu tôt ou ta[...] qui l'aurait été déjà sans doute si le gouvernement me[...] en exigeant, avant d'ouvrir les négociations, que les arme[...] ricaines évacuassent préalablement le sol mexicain, [...] venu lui-même mettre un obstacle au rétablissement de [...]

Affaires de Prusse.

Berlin, le 22 [...]

La seconde curie, profitant aujourd'hui de l'assurance [...] née avant-hier par M. le ministre des affaires étrangères [...] les questions de la politique étrangère peuvent entrer [...] discussion, en tant qu'elles touchent aux affaires du pays [...] sacré toute sa séance à l'examen des relations commercia[...] la Prusse avec l'Autriche et avec l'Espagne. D'un côté [...] de l'autre, les affaires sont difficiles pour ne pas dire im[...] bles. L'incorporation de Cracovie et l'état chancelant du [...] en Espagne, sont deux causes permanentes d'une pertur[...] qui menace de devenir mortelle pour le commerce et l'in[...] de plusieurs provinces de Prusse.

La Silésie est en proie à une inquiétude sérieuse. Les [...] merçants de Breslau succombent sous le poids des pertes [...] ont faites et qu'ils font tous les jours. Plusieurs d'entre [...] suspendu leurs payements; d'autres ont été obligés de [...] barrasser de leurs marchandises à Cracovie en les jetan[...] la Vistule. Les droits imposés par l'Autriche sont exorbi[...]

» jeune fille de son adoption et de ses préférences aurait besoin d'un avo-
» cat dans le sein même de sa famille, et d'un protecteur au dehors! Je
» suis donc ici, comme il vous plaira que je m'y présente, soit comme
» un bon parent tout disposé à prendre sa part des ennuis qui vous pres-
» sent, soit comme un étranger qui est décidé à demander, par tous les
» moyens, ce qu'on a fait de sa pupille, ce que l'on prétend faire de sa for-
» tune, et si vous avez bien agi, messieurs, même en supposant qu'il y ait
» quelque chose de vrai dans vos reproches, d'abandonner sans pitié, com-
» me on me l'affirme, cette chère créature aux mille dangers de la ville de
» Londres.

» Eh quoi! parce que vous êtes irrités, vous restez chez vous à attendre,
» patiemment, que cette enfant soit perdue? Quoi! parce que vous l'aurez
» forcée de s'enfuir, en lui voulant imposer, pour son mari, un homme qui
» n'était pas digne d'être son laquais, vous restez bravement, les bras croi-
» sés, et vous ne vous inquiétez pas de savoir, vous son père, où en est l'hon-
» neur de votre fille? et vous ses oncles, vous ne vous demandez pas si elle
» a de quoi vivre, et vous son frère, à qui je vois cependant une epée au
» côté, vous allez dans vos terres et vous faites le bel esprit chez vos voi-
» sins! Ah! taisez-vous, votre conduite est cruelle, elle est lâche!

» Et vous, sa sœur, vous dont elle était l'exemple, l'orgueil, vous voilà
» immobile et froide comme un marbre sur un tombeau; vos lèvres sont
» pincées et blêmes, vous n'avez pas une parole de tendresse, pas un regret,
» pas un remords! misérable fille, fille envieuse! digne sœur d'un frère
» avare! Oui, je vous sais par cœur, je connais vos sourdes menées et je sau-
» rai pourquoi vous avez voulu, absolument, briser cette belle existence de
» la plus charmante jeune fille de l'Angleterre; sans doute que cela vous
» fatiguait de la voir accablée de louanges, et vous l'avez laissée se perdre
» pour en être délivrée!

» Quant à vous, madame, vous la mère de cette fille des anges, ô mada-
» me, pardon, pardon, si je vous afflige, car je vois votre douleur sur votre
» noble visage, je vois que vos cheveux ont blanchi, que votre taille s'est
» courbée, que vous avez dévoré, malheureuse femme, bien des angoisses
» et bien des larmes; mais cependant, avec toute la pitié et le profond res-
» pect que vous m'inspirez, madame, il m'est impossible de ne pas recon-
» naître, avec vous-même, hélas! que vous avez manqué de courage.

» Eh quoi! vous n'avez pas osé défendre cette jeune âme que monsieur
» votre fils voulait ravaler à son niveau et qui aspirait à monter toujours!
» Vous sentiez que vous l'aimiez, à elle seule, plus que sa sœur, plus que
» son frère, plus que tout le reste de l'univers, et cet excès même de l'a-
» mour maternel vous a retenue, vous a perdue! Madame, encore une fois,
» pardon; je vous honore, je vous plains, mais je vous blâme. Il vous était
» si facile de dire à monsieur votre fils qu'il était un lâche, ainsi que son
» beau-frère de malheur, et à miss Arabelle qu'elle était une fille méchan-
» te que l'envie dévore et qui irait à Gretna les yeux bandés! Il vous était
» si facile, à vous, une fille noble, à vous, la sœur de mon père, de regarder
» votre mari en face, et de lui dire que vous ne vouliez pas laisser déshono-
» rer votre enfant!

» Pour vous, messieurs les oncles, qui vous croyez bien sages en tout ce-
» ci, parce que vous n'avez écouté que la froide prudence d'un âge sans re-
» mords, n'êtes-vous pas à plaindre quand vous venez à penser que cette
» fleur de votre vieillesse, vous l'avez brisée à plaisir, comme des égoïstes
» ou comme des insensés, parce que votre père aura donné à miss Clarisse
» les tableaux qui auraient complété le salon de M. Jules, et l'argenterie
» qui convenait à M. Antoine? tant il est vrai que dans les hommes d'argent
» on ne trouve guère que de l'argent!

» Je suis dur pour vous, messieurs, mais moi aussi je m'accuse d'avoir
» perdu de vue l'enfant qui m'était confiée, je me reproche aujourd'hui et
» je me reprocherai jusqu'à mon dernier jour, l'abandon de ma jeune pu-
» pille; ah! si j'avais été là pour donner du cœur à sa mère, pour châtier
» comme il l'eût fallu châtier, ce M. Solmes qui s'obstinait lâchement con-
» tre de si vives et de si justes répugnances, pour faire honte à M. James et
» à miss Bella des mauvais sentiments dont leur vilaine âme était rem-
» plie, et surtout si j'avais été là pour m'opposer à cet abominable Lovelace
» qui n'a trouvé, parmi tant de gens, que des plaintes et pas une épée! ô
» ma chère petite Clarisse, ma chère cousine, mon enfant respecté, vous
» seriez encore sur ce piédestal d'admiration, d'honneur, de fortune, dont
» vos cruels parents vous ont fait descendre! Moi présent, personne n'eût osé
» vous offrir, pour votre mari, l'âme d'un laquais dans le corps d'un usu-
» rier! Toute ma vie sera employée à expier le crime de mon absence. »

» Et maintenant, messieurs, que nous sommes descendus, les uns et les
» autres, dans le fond de notre conscience, jugeons-nous sévèrement, si
» nous voulons être justes. Vous avez voulu ressembler à un tribunal de ju-
» rés impartiaux, eh bien! soit, mais jugez-vous en votre âme et conscien-
» ce! Parlez, je vous écoute à mon tour; dans l'état où je suis, j'écouterais
» même un conte de bonne femme, si ce conte m'était fait par un homme
» d'honneur; encore une fois, messieurs, vous avez la parole; si c'est possi-
» ble, défendez-vous: rappelez-vous seulement que miss Clarisse est seule,
» abandonnée, perdue, sans ressources, sans amis, seule à dix-sept ans,
» mourante peut-être, et tâchez de vous entendre en peu de mots! »

Il eût fallu voir la confusion de ces consciences coupables. L'oncle Jules, écrasé sous le regard du colonel; l'oncle Antony, comme h[...] s'entendre traiter ainsi, à la face des gens; la sœur Arabelle, pâle [...] vide comme si le fiel de son âme se fût répandu sur son laid visage; [...] James, essayant de faire face à l'orage, comme font ces garnements [...] battent, au théâtre, à coups de pommes mordues; le père Harlowe, [...] lant dans ses yeux éblouis une indignation que le remords étouffait; [...] la mère! la mère pleurait; elle se perdait en sanglots convulsifs; elle [...] pris la main de M. de Morden, et elle couvrait cette main de ses larmes.

« Ah! mon cousin, oui, vous avez raison, j'ai été lâche, j'ai été co[...] je n'ai pas défendu ma petite enfant, ma Clary; pardon! pardon [...] Dieu! » Et elle se jetait à genoux.

« Madame, disait le frère James, songez qu'il vous reste d'autres [...]
— Pas d'autres enfants, s'écriait la mère au désespoir, tant que j[...] pas retrouvé ma chère Clarisse! Pauvre enfant! seule! sans un bai[...] une caresse! sans une bonne parole! sans qu'une voix la console [...] mon enfant que je n'ai jamais quittée, ni la nuit ni le jour; que j[...] garder dormir dans son berceau! ô mes beaux petits membres ado[...] charmants cheveux blonds qui paraient sa jolie tête! O Norton, [...] Norton (et elle embrassait la vieille dame)! tu as eu plus de cou[...] moi! Toi, ma chère amie, plus d'une fois tu as été assez hardie po[...] dre la défense de notre fille bien-aimée, et pourtant il y allait de [...] de chaque jour! Viens, Norton, allons, viens, partons, partons, [...] chercher, allons l'aimer. » Et les sanglots de ces deux femmes se [...] dans un muet embrassement.

Ici le frère James eut l'horrible courage de soulever une objection [...] coup sûr, disait-il, bien que M. de Morden ait porté contre nous la [...] lence et l'injustice aussi loin, et plus loin que la violence ne doit aller [...] ne m'oppose pas à ce que nous rendions quelque repos à miss Clarisse [...] récemment encore elle nous a écrit à tous des lettres remplies de repent[...] et qui pourraient suffire à son humiliation; mais enfin il ne me paraît [...] convenable que ce soient mon père et ma mère, et nos oncles, et ma sœur [...] et moi-même, qui allions implorer le pardon de celle que nous avons [...] longtemps aimée et traitée comme une fille, comme une nièce, comme u[...] sœur! Elle a commis une grande faute, c'est bien le moins qu'elle vien[...] elle-même nous supplier, non pas d'oublier, mais de pardonner! Ainsi [...] mère, sauf meilleur avis, et quand bien même M. de Morden devrait enco[...] nous accabler de ses mépris, permettez-moi, avec la permission de mon [...] re et de nos deux oncles, de défendre, comme nous l'entendrons, l'honneur [...] de cette maison! »

(La suite à demain.)

[illegible] livre de tabac venant de Silésie paye 2 thalers de droits. Le salpêtre, la poudre et la laine sont presque prohibés. M. de Milde a cité à l'appui de ces assertions des faits et des preuves irrécusables. M. le ministre des affaires étrangères, après avoir essayé, mais inutilement, de se retrancher derrière le paragraphe de l'ordonnance du 3 février, relative à la politique extérieure, paragraphe qu'il a d'ailleurs expliqué si largement lui-même dans la séance d'avant-hier, a fini par déclarer que le gouvernement dirigeait sur ce point son attention et qu'il y avait des négociations entamées avec le cabinet de Vienne. La Diète, répondant à l'appel de son maréchal, a décidé que la pétition de M. de Milde, relative à cette question, sera acceptée et renvoyée à la commission.

La seconde question, celle du commerce avec l'Espagne, a [illegible] non moins vivement l'attention de toute l'assemblée. MM. Hansemann et de Beckerath, qui s'en sont emparés principalement, ont prouvé d'une manière irrécusable que la non-reconnaissance d'Isabelle, par le gouvernement de Prusse, a fait [illegible] au commerce de ce pays des pertes énormes. On a cité les [illegible], les fers, les verreries et autres articles que la Westphalie et les provinces rhénanes fournissaient jadis à l'Espagne, comme étant presque exclus de l'exportation pour ce pays.

Après cette discussion, qui a été interrompue à plusieurs reprises par des bravos unanimes, la deuxième curie a voté plusieurs pétitions moins importantes, et entre autres celle qui réclamait la publicité des séances des conseils municipaux. La pétition relative à l'oralité et à la publicité de la procédure judiciaire a été votée par deux tiers des voix.

La Diète ne siégera pas d'ici à mercredi. Plusieurs députés profitant de ce congé, se mettent en route les uns pour revoir leurs foyers, d'autres pour visiter les environs de Berlin. Un grand nombre vont à Hambourg. Les travaux seront repris mercredi, et continueront jusqu'à la clôture de la session qui n'aura lieu, dit-on, que vers le 7 du mois de juillet.

—

[illegible] nouvelles particulières de Berlin ne laissent aucun doute sur les progrès que font dans la société prussienne les idées constitutionnelles; il est impossible de nier que l'opposition ou [illegible] progressif dans la Diète, ait déployé beaucoup de tactique [illegible] un terrain qu'il serait fort difficile au gouvernement de ressaisir aujourd'hui.

On s'attend à des débats intéressants lorsque viendra la discussion de l'emprunt à conclure pour la construction du chemin de fer de l'Est. Si la Diète maintient en cette circonstance [illegible] qu'elle a déjà opposé à la demande que lui faisait le gouvernement au sujet des caisses de secours, on ne peut prévoir ce qui sortira de ce conflit.

[illegible] ce qu'on écrit de Berlin sous la date du 21 à l'*Eman*[illegible]

[illegible] chaque jour un pas nouveau dans la voie du gouvernement [illegible]. Le gouvernement est entraîné, parce qu'il ne s'est pas tracé à [illegible] ligne de conduite, et n'a pas déterminé le point où il était résolu [illegible] sur la pente des transactions.

[illegible] séances de la Diète générale viennent d'être consacrées à l'examen de [illegible] de l'extension du droit de pétition.

[illegible] commission à laquelle avait été confié le rapport a commencé par être [illegible] cette extension et l'assemblée a fini par aller un peu plus loin que [illegible] commission. Un point important traité d'abord a été celui-ci : En ce moment, [illegible] qu'une pétition devienne le vœu de l'assemblée tout entière, il [illegible] tiers des voix. Il s'agissait de savoir si la simple majorité devait [illegible] premier point a été tranché affirmativement par l'assemblée à la [illegible] unanimité. La circonstance la plus curieuse du débat a été celle qui est [illegible] la discussion sur la question de savoir si les pétitions peuvent agiter [illegible] questions d'intérêt extérieur.

[illegible] redouter une solution négative, à cause de l'antécédent déjà [illegible] pas oublié que le président de la Diète, M. de Rochow, a refusé [illegible] la pétition de M. Hansemann, relative à la nationalité des duchés [illegible]-Holstein. Le résultat a été tout autre, et remplit en ce moment [illegible] étonnement.

[illegible] ministre des affaires étrangères a commencé par rassurer l'opposition, [illegible] ne fallait pas prendre d'une manière trop absolue l'interdiction [illegible], à ce sujet, le réglement, que l'assemblee pourrait entrer [illegible] des questions d'intérêt extérieur, en tant qu'elles pourraient cesser [illegible] un intérêt intérieur. Le président, un peu piqué de cette concession [illegible] était pour lui une sorte de désaveu, a dit aussitôt à M. Hannsemann [illegible] pouvait lui renvoyer sa pétition relative aux duchés de Schleswig-Holstein [illegible] qu'il restituerait à cette pétition, et à toute autre de même nature, la place qu'il leur avait refusée dans l'ordre du jour.

L'opposition a envoyé de très-chauds remercîments au ministre des affaires étrangères et à M. de Rochow. Puis l'assemblée a adopté comme vœu à émettre, que toute pétition, ayant trait à des questions de nature à exercer de l'influence sur les destinées intérieures du pays, était de sa compétence.

Avec cette rédaction, il ne sera plus libre au président d'écarter les pétitions soulevant la question de Cracovie, car la position de Cracovie intéresse la Silésie, le commerce de Breslau.

—

Voici, d'après la *Gazette de Cologne*, un résumé des 439 pétitions qui ont été adressées à la curie des trois Etats de la Diète de Berlin et qui ont été renvoyées à huit sections. Sept pétitions demandant l'émancipation des israélites, et émanées des députés de Brandebourg, Poméranie, Prusse et Silésie, occupent la première section. La deuxième section, qui avait à s'occuper des pétitions relatives à la loi sur la taxation des possessions rurales, n'a rien à faire. La troisième section, qui avait à faire son rapport sur la loi des personnes mal notées, a reçu trois pétitions en faveur de trois députés exclus par le gouvernement, savoir : M. de Reichenbach et MM. de Koczorowski et de Niewojuski, de Posen. La quatrième section, [illegible] les questions constitutionnelles, a 67 pétitions, qui embrassent tous les vœux de la majorité libérale de la Diète. Ainsi, il y a vingt pétitions demandant la réforme électorale; dix-huit pétitions relatives aux patentes du 3 février; cinq relatives au réglement de la Diète; neuf demandant la publicité des séances; dix, l'extension des droits des Etats relativement aux pétitions; et cinq demandant un palais spécial pour le parlement. La cinquième section s'occupe de 90 pétitions, dont 19 demandent [illegible] de la censure et la promulgation d'une loi sur la presse: 58 ont [illegible] rapport aux réformes judiciaires, et demandent entr'autres [illegible] du jury, l'introduction du Code Napoléon dans toute la monarchie, l'inamovibilité des juges et autres points semblables; une demande la publicité des débats de la Diète germanique; six demandent la [illegible] des séances des conseils communaux; six aspirent à un acte de *habeas corpus*, pour assurer la liberté individuelle; deux enfin, demandent le droit d'association. La sixième section s'occupe de 110 pétitions [illegible] intérêts matériels: elles embrassent la situation financière de l'Etat, le paupérisme et les moyens pour y remédier; la révision des lois des [illegible] et des tarifs, la création d'un ministère de commerce, etc. Les 47 pétitions renvoyées à la septième section s'occupent des impôts, de [illegible] de la loterie, etc. La huitième section, enfin, délibère sur 107 pétitions qui touchent pour la plupart aux questions religieuses et ecclésiastiques, à l'enseignement, etc. Seulement une sous-commission de la huitième section a quelques pétitions relatives à l'émigration et aux lois sur la chasse.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 19 mai.

Le voyage entrepris par les ministres au Pardo n'a pas eu les résultats désirés. L'objet de ce voyage était, à ce qu'il paraît, d'obtenir que le roi se rendît à Aranjuez, ou rentrât à Madrid, afin que les royaux époux se trouvassent réunis. Le roi n'a pas voulu souscrire à cette demande sans que l'on garantit l'exécution des conditions suivantes : réforme du personnel du palais; éloignement de certaines personnes; fixation précise des attributions du roi dans l'intérieur du palais.

Rien n'a pu être décidé dans cette conférence, les ministres n'ayant pas pouvoir de S. M. pour régler ces conditions d'une nature très-délicate. De retour à Madrid, les ministres se sont assemblés de nouveau, et à l'issue de ce conseil MM. Pacheco et Salamanca sont partis pour la résidence royale d'Aranjuez.

La municipalité d'Aranjuez, pour faire sa cour à S. M., a mis un grand nombre de bras à l'ouvrage, pour finir le plus vite possible la place où des courses de taureaux auront lieu. On croit que tout sera prêt à la fin du mois. La troupe des ballets du Cirque doit venir représenter *Giselle*. On croit que la cour restera ici plus longtemps qu'on ne l'avait pensé.

Le journal *la Esperanza* dit que la reine est dans l'état qualifié de situation intéressante par la pudibonde fashion britannique : ce journal déclare tenir la nouvelle de ce commencement de grossesse d'un correspondant d'Aranjuez, et il fait des vœux pour qu'elle soit certaine.

Le roi ne restera pas longtemps au Pardo où il n'est entouré que d'un très-petit nombre de personnes étrangères à la politique; car on ne parle que peu ou pas de politique au Pardo. Le roi chasse, fait l'aumone, visite les terres du patrimoine; le soir il fait de la musique, joue au billard, ou fait la conversation avec ses gentilshommes. Il paraît qu'il y a quelques jours, le gouverneur de Madrid, général Linares de Butron s'est présenté devant le roi, il lui a dit que le séjour de S. M. se prolongeant au Pardo plus qu'on ne l'avait pensé d'abord, le gouvernement croyait convenable qu'une garde d'honneur fût donnée à la personne de l'auguste époux d'Isabelle II. Le roi aurait répondu : Au milieu d'amis fidèles et dévoués, je n'ai nul besoin de garde. Cependant je verrai avec plaisir auprès de moi l'uniforme de l'armée espagnole. Le lendemain quelques troupes sont venues faire le service au Pardo. On dit que dans la première conférence avec M. Salamanca, le roi aurait répété à diverses reprises, que comme Espagnol, sujet fidèle, militaire et prince, il était tout disposé à exécuter les ordres de la reine, et à verser pour sa cause jusqu'à la dernière goutte de son sang. Le roi est venu samedi à Madrid, quelques moments, au palais de St-Jean, après avoir assisté au salut.

La haute société de Madrid a reçu aujourd'hui des billets de faire-part, annonçant le mariage de la sœur des comtes de Castilla, avec S. A. R. l'infant Enrique Maria de Borbon y Borbon.

Le *Faro* croit que l'infant don Henry avait demandé l'autorisation de rentrer en Espagne et que cette autorisation lui a été refusée quant à présent.

M. La Riva est toujours au secret, et l'instruction commencée se poursuit activement.

Le ministère a dernièrement étendu le bienfait de l'amnistie à plusieurs émigrés progressistes, reconnaissant les grades décernés par l'ex-régent Espartero. On cite plus particulièrement les noms des généraux Nogueras, Camba et Cendreras.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Berlin, 23 mai :

Tout Berlin était aujourd'hui, depuis le matin, dans le *Thiergarthen*, où les troupes en garnison dans la capitale, échelonnées le long de la chaussée, attendaient le roi et les princes pour être passées en revue. Le roi et les princes ont paru à onze heures. Leur arrivée fut annoncée par des roulements de tambours et les cris longuement répétés de *vive le Roi!* S. M. portait l'uniforme de lieutenant-général et montait un cheval jais d'une beauté remarquable. Le prince de Prusse, le jeune prince royal son fils, les princes Adalbert et Waldamar se tenaient à côté de S. M. L'état-major se composait de tous les ambassadeurs et d'une foule de généraux et d'officiers supérieurs. La reine, la princesse de Prusse et les autres princesses, qui avaient, dans de brillants équipages, franchi l'allée quelques instants auparavant, se sont arrêtées au rond-point, où les troupes devaient défiler. Le roi a parcouru les rangs, s'est arrêté devant chaque régiment, a complimenté les chefs sur la belle tenue des soldats, et est venu se placer devant toute sa famille et toute sa cour réunies. Grâce à la politesse d'un ambassadeur qui m'avait invité à faire partie du cortége, j'ai pu jouir de ce coup d'œil vraiment magnifique. Le défilé des troupes a été ouvert par un régiment d'infanterie, suivi de deux régiments de ligne et d'un bataillon de chasseurs de Neuchâtel. Venaient ensuite les trois régiments de cavalerie, dragons, cuirassiers et lanciers; et un escadron d'instructeurs. L'artillerie de la garde à pied et à cheval fermait cette longue et magnifique traînée.

La tenue des troupes est au-dessus de tout éloge; non-seulement l'aspect en est beau comme masse et ensemble, mais chaque soldat m'a paru parfaitement au fait de son métier. La propreté des uniformes et la solidité de l'équipement ont surtout frappé mon attention.

Après le défilé, le roi est descendu de cheval et est rentré en ville en voiture. S. M. paraissait enchantée. Les cris de *vive le Roi!* l'ont de nouveau accueillie et accompagnée jusqu'à la porte de Brandebourg. Les équipages des princesses sont retournés par le même chemin.

La parade s'est terminée à 2 heures.

Un député du grand-duché de Posen, M. Karcsewski, est mort ce matin d'une attaque d'apoplexie.

— La marine militaire de France est bien rudement éprouvée. Voici ce qu'on écrit de l'île Bourbon, le 24 février, au *National de l'Ouest* :

« On a appris ce matin d'affligeantes nouvelles de Madagascar, sur la corvette de guerre le *Berceau*, commandant Gout, capitaine de corvette; qu'on suppose s'être perdue corps et biens. En décembre dernier la frégate la *Belle-Poule* et cette corvette, se rendant à Sainte-Marie de Madagascar, ont été assaillies par un violent ouragan. La frégate était arrivée à Sainte-Marie, après avoir éprouvé diverses avaries majeures, et le *Berceau* n'avait pas paru, comptant plus de deux mois de mer, et surtout après avoir été à cinquante lieues environ de Sainte-Marie.

» On a expédié autour de Madagascar un autre bâtiment à sa recherche, sans qu'il ait eu la moindre nouvelle. Il y avait sur ce malheureux navire 250 hommes d'équipage et plusieurs passagers pour Sainte-Marie. »

— *Une huile nouvelle* — Un animal amphibie, qui a reçu le nom de *youngon*, a été découvert dans la baie de Moreton (Nouvelle-Hollande); il a donné une énorme quantité d'huile d'un excellent goût, et qui a été immédiatement employée aux usages culinaires. On s'est mis à la recherche d'autres individus de la même famille, qui feraient ainsi concurrence aux oliviers.

— Un fait fort extraordinaire a mis en émoi, le 9 mai, la ville de Breslau. Pendant que l'on célébrait la grand'messe à l'église Saint-Vincent, au moment où l'un des enfants de chœur agitait l'encensoir devant le curé qui officiait, une forte détonation se fit entendre, et aussitôt ce vénérable prêtre, qui est septnagénaire, eût la figure brûlée et tomba à la renverse en poussant un cri douloureux. L'enfant de chœur avait placé dans l'encensoir un tube de carton très-fort, rempli de poudre de guerre pilée et mêlée avec de la résine pareillement pulvérisée, matières qui, dès que le feu de l'encensoir en eut entamé l'enveloppe, firent explosion et atteignirent le visage du prêtre.

Cet enfant de chœur, nommé Guillaume Preczinski, et seulement âgé de treize ans, a été arrêté. Il a déclaré qu'il n'avait voulu faire qu'une espièglerie, et dans le seul but de causer une épouvante aux vieilles femmes qui se trouvent réunies le dimanche dans l'église de Saint-Vincent; qu'il n'avait pas pensé que l'explosion pût avoir lieu si promptement, et qu'il n'avait aucunement l'intention de faire du mal à M. le curé, qu'il vénérait comme un père, et qui avait toujours eu pour lui une bienveillance toute paternelle. Le fait dont cet enfant s'est rendu coupable constitue, selon les lois prussiennes, un sacrilége de premier degré, et puni de la peine capitale. Heureusement, les blessures n'offrent aucun danger, et l'on trouvera certainement moyen de ne point appliquer cette rigoureuse pénalité.

— M. Louis Pirotte, de la maison Pirotte frères, mécaniciens et constructeurs de bateaux à vapeur, faisait un voyage d'essai sur un nouveau bateau destiné à faire le service régulier entre Geertruidenberg et Rotterdam, et il était parvenu, samedi matin, aux environs de Maeseyck, à un endroit où la Meuse a très-peu de profondeur, lorsqu'il heurta contre le gravier, ce qui occasionna un choc assez violent.

M. Louis Pirotte, l'un des propriétaires, était malheureusement alors près de la machine, pour s'assurer qu'elle fonctionnait régulièrement; il fut atteint à la tête par l'arbre coudé, et expira au bout d'une heure.

— Une pluie torrentielle tombée le 12 mai a occasionné des dégâts considérables à Kœnigsberg et aux environs. Des champs entiers ont été emportés par les eaux.

— La province de Posen a été de nouveau, ces jours derniers, le théâtre de graves désordres. A Witkowo, le 12 mai, la population s'est livrée aux excès les plus regrettables. A Gnesen, le 9 mai, 30 boutiques de marchands ont été pillées malgré la présence d'un bataillon d'infanterie qui tient garnison dans cette ville. Le même jour, la ville de Trzemeszno, à quelques lieues de Gnesen, a vu commettre les mêmes excès. Le 12, une foule de paysans armés de bâtons ont fait irruption à quatre heures du matin dans les villes de Rognowo et Czerniezewo et ont pillé et dévasté les boutiques de boulangers sans rencontrer aucune résistance.

A Witkowo des scènes du même genre se sont terminées d'une manière sanglante. Les paysans ayant attaqué la maison d'un marchand de grains ont été reçus à coups de fusil. Les bourgeois encouragés par l'attitude de ce négociant et des gens de sa maison, se sont armés à leur tour et ont attaqué les paysans qui se sont enfin retirés, laissant sur la place quarante des leurs, plus ou moins grièvement blessés. Cinquante autres ont été arrêtés; parmi ces derniers se trouvent plusieurs individus dans l'aisance. Sur un autre point de la province, dans le district de Mogilno, une bande de 500 paysans a attaqué le château du baron de Siedlitz, qui, dans la prévision de cette attaque, avait armé ses gens et fait ses préparatifs de défense; en même temps, il avait envoyé chercher un détachement de dragons stationné dans le voisinage. Un combat en règle s'est engagé entre les paysans et les gens du château secourus plus tard par les dragons. Les paysans ont eu dix hommes tués et une cinquante d'entre eux ont été arrêtés par les dragons. Les individus arrêtés seront jugés d'après les lois de la guerre, et il est probable que plusieurs d'entre eux seront condamnés à être fusillés.

Le *Gazette universelle allemande*, qui rapporte ces faits, dit qu'un exemple est nécessaire, car les paysans sont dans la persuasion que le pillage des denrées alimentaires ne constitue pas un crime punissable.

— Nous lisons dans une correspondance d'Alger un fait plein d'intérêt, relatif à trois enfants nègres vendus comme esclaves, quoique libres de naissance, mais enfin rendus à la liberté. Voici dans quelles circonstances :

Dans un razzia que firent les troupes françaises sur une tribu hostile de la province d'Oran, un certain nombre d'Arabes de cette tribu furent faits prisonniers. Parmi eux se trouvaient un nègre nommé Barka et ses trois enfants. Les trois enfants furent presque immédiatement relâchés, et, se trouvant sans asile, se mirent à errer dans les champs. Un indigène au service de la France, les rencontra, et s'étant enquis de leur malheureuse position, conçut un projet qu'il ne tarda pas à exécuter. Il les emmena dans sa tente, les nourrit pendant quelque temps et puis s'en débarrassa en les vendant, comme s'ils eussent été esclaves et qu'ils lui eussent appartenu. Le prix de la vente était vingt douros.

Ces malheureux enfants furent presque aussitôt revendus et en très peu de temps passèrent en plusieurs mains. Enfin, l'un des acquéreurs les embarqua pour Alger. Là, il essaya de s'en défaire, mais il ne put parvenir à les vendre tous trois ensemble, il eut l'inhumanité de les séparer et de les vendre à trois maîtres différents, malgré leurs larmes, leurs supplications et leurs protestations contre la violence qui leur était faite, puisqu'ils étaient nés libres.

Cependant le père avait été rendu à la liberté peu de temps après ses enfants. Il se mit à leur recherche et parcourut le pays dans tous les sens sans les découvrir. Enfin, sur un vague indice qui lui fut donné, il partit pour Alger. Le hasard le servit à souhait. Quelle ne fut pas la joie du pauvre nègre, en rencontrant un jour l'aîné de ses fils sur la place du gouvernement. Celui-ci mit promptement son père au courant de ce qu'il lui était arrivé, ainsi qu'à ses frères. Barka vint aussitôt s'adresser à l'autorité française, qui lui a fait rendre immédiatement ses enfants, en attendant que les tribunaux aient prononcé la nullité des ventes; par lesquelles, eux libres, se trouvaient réduits en esclavage.

— *La chienne messagère.* — Sous la rubrique d'Oporto, 4 mai, *el Clamor publico* du 14 public la nouvelle suivante :

« Le château de Viana, d'après une lettre du gouverneur au général de Valenza, interceptée par les troupes de la junte, n'avait plus de vivres que pour deux jours. Le gouverneur déclarait donc que si la place n'était pas ravitaillée aujourd'hui même (le 4) au plus tard, il serait forcé de capituler. La manière ingénieuse dont le château correspondait avec le dehors depuis plus d'un mois mérite d'être racontée. On avait accoutumé une chienne qui avait mis bas dans le fort, à sortir chaque jour deux fois pour aller chercher sa pitance, qu'une femme lui tenait préparée à endroit et heure fixés. C'était dans le collier de cette chienne que l'on enfermait les les lettres et les réponses. Les assiégeants remarquèrent les allées et les venues de l'animal, et la ruse fut découverte. »

— Paris, qui, grâce aux chemins de fer, va devenir la capitale de l'Europe, vient de s'enrichir d'un magnifique hôtel, l'*Hôtel Vantini*. Tous les genres d'agréments ont été rassemblés dans cet établissement. Un salon de lecture réunit tous les journaux du monde; des tentes élégantes sont disséminées dans les jardins; les bains sont on ne peut mieux disposés; enfin, les appartements sont meublés confortablement et avec toute l'élégance moderne, et la table d'hôte, le restaurant ne laissent rien à désirer. L'*Hôtel Vantini*, qui a deux entrées, l'une rue de Rivoli, vis-à-vis le jardin des Tuileries, l'autre rue St-Honoré, 363, est aujourd'hui l'hôtel le plus vaste et le plus remarquable de l'Europe.

VARIÉTÉS.

LE SALTEADOR.

SCÈNES DU DÉSERT ET DE LA VIE MEXICAINE.

I.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

J'eus bientôt donné tous les détails qui me concernaient, et je dois avouer que ces détails semblèrent très médiocrement intéresser mon auditoire. Cependant, quand je parlai de la *conducta* du matin, je crus remarquer que l'inconnu m'écoutait avec un redoublement d'attention.

— Une *conducta!* dit-il quand j'eus terminé mon récit. Et d'où diable peut-elle venir dans ces déserts?

— Mais de Santa-Maria ou de Chihuahua apparemment, repris-je; elle ne fait ce détour que pour éviter les Comanches. Êtes-vous donc depuis si peu de temps dans ce pays que vous ne sachiez pas cela?

— En effet, dit l'inconnu, je suis étranger, et, puisque vous m'avez donné l'exemple, seigneur français, je satisferai votre curiosité, bien que mes confidences puissent être plus dangereuses que les vôtres.

A ces mots, les deux chasseurs de bisons tournèrent vers l'inconnu des regards où se peignait une surprise mêlée de ce vif intérêt qu'en certaines circonstances les récits d'aventures éveillent chez l'homme sauvage comme chez l'homme civilisé. L'étranger reprit: — Cette main que je lève ici vers le ciel a jusqu'à présent été pure de sang humain, et cependant j'ai été traité comme un assassin, et ma tête a été mise à prix comme celle d'un vil meurtrier!

— A quel prix votre tête est-elle mise? demanda l'un des deux boucaniers.

— Est-ce pour gagner ce prix?

— Non, reprit simplement le chasseur; votre tête, valût-elle vingt mille piastres, serait sacrée pour moi comme celle d'un hôte: c'est uniquement pour savoir à combien on estime la vie d'un homme dans *Tierra Adentro.*

— A cinq cents piastres.

— C'est cher pour la vie d'un homme; mon camarade et moi, nous exposons chaque jour la nôtre pour une peau de *cibolo* qui ne vaut que cinq piastres. Qu'avez-vous donc fait?

— Une bonne action. Il y a six mois, j'étais alors marchand de bestiaux, et je revenais d'une *hacienda* voisine de Guadalaxara où j'étais allé traiter une affaire. A quelques lieues de la ville, je trouvai sur la grande route un homme assassiné. Emu de compassion et croyant m'apercevoir que cet homme vivait encore, je descendis de cheval pour lui donner des soins et bander une large blessure qu'il avait à la gorge; mais il était trop tard, et le voyageur expira dans mes bras. Je continuai ma route emmenant son cheval avec l'espoir que cet indice pourrait faire reconnaître le cavalier; mais je n'avais pas fait une lieue qu'un détachement de dragons, qui me suivait au galop, fondit sur moi et m'arrêta comme l'assassin de l'homme dont j'avais pansé la blessure. J'eus beau protester de mon innocence, un des dragons m'attacha les mains avec le ceinturon de son sabre, et ce fut ainsi que j'entrai dans Guadalaxara. L'homme assassiné était un sénateur; la justice, vendue à la famille de la victime, poursuivit son œuvre d'iniquité, et je fus jeté dans la prison de la ville. Après une détention prolongée, je comparus devant le juge-criminel. — Vous vous prétendez innocent, me dit-il, mon cher ami? mais vous pensez bien que je ne m'en rapporterai que médiocrement à votre parole. — Je vis où le juge prévaricateur voulait en venir. — Avez-vous, continua-t-il, des témoins a décharge? — Je calculai rapidement le peu de ressources qui me restaient, et je répondis: J'ai mille témoins que je rassemblerai prêts à déposer en ma faveur. — C'est quelque chose, dit le juge; mais la famille du sénateur à deux mille témoins contre vous; vous voyez que la partie n'est pas égale. — Je compris que j'étais perdu, et je courbai la tête devant l'arrêt qui me condamna, en n'appelant de cet arrêt qu'à moi seul et à Dieu.

L'inconnu garda quelques instants le silence en creusant le sol de son couteau. Une contradiction évidente m'avait frappé dans son récit.

— Ne m'avez-vous pas dit, lui demandai je, que vous étiez seul quand vous aviez rencontré le sénateur assassiné? comment donc vous trouviez-vous à même de fournir mille témoins?

L'étranger sourit de ma naïveté.

— Ne savez-vous pas que, pour la justice de notre pays, mille témoins sont mille piastres, et que la somme que j'offrais ne pouvait contrebalancer les sacrifices d'une famille puissante qui achetait argent comptant la conscience de mon juge? A défaut d'argent, il me fallut dès lors user d'adresse. Je m'échappai de prison, et depuis ce temps, traqué par la justice, poursuivi d'Etat en Etat par des ordres sans cesse renouvelés d'extradition, je suis arrivé dans ces déserts, ne respirant que la vengeance. Dans ces déserts, je me suis fait des partisans, et, si j'ai bien pris mes mesures, peut-être le temps n'est-il pas loin où des bords de l'Océan atlantique jusqu'à ceux de l'Océan pacifique, cette justice vénale à son tour tremblera devant moi!

Les aboiements des dogues interrompirent en ce moment le narrateur. Nous prêtâmes l'oreille, un bruit de pas retentissait dans les hautes herbes. Les dogues venaient de se précipiter furieux à travers la savane, et bientôt nous entendîmes ces mots proférés d'une voix lamentable:

— Jésus-Maria, vais-je être dévoré par des chiens, quand j'échappe à peine à la griffe des ours?

— Pied à terre! pied à terre! ou vous êtes un homme perdu, cria l'un des chasseurs qui rappelait en vain ses deux chiens, sourds à sa voix: mais les chiens dépassèrent le nouveau venu sans faire attention à lui, et aboyèrent avec fureur à quelques pas plus loin. Pendant ce temps, le cavalier dont nous venions d'entendre les cris de détresse avait pu se rapprocher de nous, et bientôt nous vîmes descendre de cheval, près de notre foyer, un homme pâle et tremblant qui promenait autour de lui des regards craintifs en murmurant des patenôtres. Le cheval, tout frissonnant, les yeux fixes, les naseaux ouverts, paraissait plus épouvanté encore que le cavalier. Comprenant qu'un danger imminent nous menaçait, et, sans prendre le temps de questionner cet homme, nous nous levâmes tous. Les deux chasseurs de bisons saisirent leurs carabines, le proscrit se mit en selle et dégaina la longue rapière attachée à ses arçons. Le nouveau venu parut alors reprendre un peu courage, et, d'une voix étouffée, il bégaya ces mots: — Voyez là-bas! Jésus-Maria, délivrez-nous!

Il nous suffit d'un coup d'œil jeté dans la direction indiquée pour avoir le mot de cette énigme. Un peu au-delà du cercle de lumière tracé par le foyer, une forme effrayante se balançait de gauche à droite avec un grognement sourd entremêlé d'un claquement de dents formidable. Les deux dogues, les poils hérissés, les yeux sanglants, tenaient en arrêt un animal auquel l'obscurité prêtait de colossales dimensions; c'était un ours gris, la terreur des pairies. De tout le continent américain, l'ours gris est, à vrai dire, le plus redoutable habitant. Egal en grosseur à un taureau de taille ordinaire, sa force est prodigieuse et sa férocité est au niveau de sa force. Presque invulnérable, grâce à l'épaisse fourrure qui le couvre, une blessure le rend furieux; malheur au chasseur dont la balle ne l'a pas atteint dans l'œil, dans la tête ou dans le cœur, car alors il se précipite sur son agresseur, et le malheureux, eût-il la force d'un bison, est infailliblement étouffé. Caché dans les cavernes ou dans des trous qu'il se creuse lui-même, l'ours gris saisit au passage le buffle le plus puissant et entraîne son cadavre près de sa tanière pour l'y dévorer à l'aise. Tel était l'ennemi inattendu qui semblait tracer autour de nous un infranchissable blocus, et auquel un cavalier bien monté eût pu seul se flatter d'échapper.

— Remontez à cheval tous, dit l'un des chasseurs à voix basse.

Le voyageur ne se le fit pas répéter deux fois. Quant à moi, le conseil était moins facile à suivre, car mon cheval, bien qu'entravé, s'était de bonds en bonds éloigné de notre formidable visiteur, et avait disparu dans l'obscurité. Mon fusil était resté attaché à ma selle, et, pour la seconde fois, je me trouvais, à pied et sans armes, devant un danger presque inévitable. Combien alors je regrettai l'absence du brave Matasiete ou de son compagnon dont le *rifle* nous eût infailliblement délivrés en logeant une balle dans cet œil qu'il me semblait voir reluire dans les ténèbres! Fort heureusement l'instinct de mon cheval abrégea pour moi cette périlleuse recherche. A peine avais-je fait quelques pas un peu au hasard, que je fus aperçu par le fidèle et clairvoyant animal, qui s'arrêta comme pour m'attendre. Quelques instants après, j'étais en selle, et, mon fusil à la main, je rejoignais mes compagnons.

Le gigantesque quadrupède était toujours à la même place, tenu en respect par la lueur du feu et par le nombre de ses ennemis. Avec cette gravité d'allures qui caractérise son espèce, il paraissait se demander s'il nous attaquerait ou s'il lèverait le siége, bien que le claquement presque convulsif des mâchoires décélât chez lui les tourments de la faim. De notre côté, nous restions sur la défensive et dans une indécision à laquelle l'attaque ou la fuite de l'animal devait seule mettre un terme. Pendant ces quelques minutes, remplies par une pénible attente, notre nouvel hôte, un peu plus rassuré, se hasarda à nous apprendre le but de son voyage nocturne. Forcé de se rendre cette nuit même à une lieue au-delà de Tubac pour y rejoindre une *conduite d'argent*, il avait été poursuivi avec acharnement depuis plus de deux heures par l'ours que nous avions devant nous. Son cheval, forcé de la galoper avec un sac d'or attaché à la selle, allait peut-être tomber de fatigue, quand les lueurs de de notre bivouac lui étaient apparues comme un phare de salut. On n'aura aucune peine à croire que nous écoutâmes ce récit d'une oreille fort distraite. L'ours ne cessait de faire entendre de sourdes aspirations, il humait l'air aux quatre points cardinaux; puis il s'interrompait pour arracher avec ses griffes, dont il semblait essayer la force, de larges plaques de gazon. La position devenait critique: les dogues effrayés étaient revenus se coucher près de leurs maîtres avec des hurlements d'angoisse. Le proscrit commença à manifester une violente impatience, comme si chaque moment qui s'écoulait fût un siècle de vie pour lui. Il allait et venait, l'épée à la main, comme le matador dans l'arène.

— Eh quoi! seigneurs, disait il, des hommes de cœur resteront-ils ainsi à la merci d'un animal immonde? Faites feu sur lui, et moi je me charge de l'achever.

Les deux chasseurs de bisons parurent se consulter.

— Au fait, dit l'un d'eux, nous avons quatre coups à tirer contre lui, et, comme le dit ce cavalier, cinq hommes ne doivent pas rester ainsi immobiles devant une bête, quelque féroce qu'elle soit.

— Patience! lui répondit son compagnon, laissez-moi d'abord essayer un moyen plus pacifique, et, si ce moyen ne réussit pas, alors nous attaquerons l'ours en nous remettant à la grâce de Dieu! C'est l'odeur du bison fraîchement écorché qui retient ici cette bête affamée. Eh bien! que deux d'entre nous tiennent l'ours en respect, pendant que les trois autres traîneront loin du feu le cadavre du bison. L'ours pourra ainsi se jeter sur la proie qu'il convoite, et nous serons délivrés de notre ennemi.

L'expédient du chasseur de bisons fut adopté à l'unanimité, et nous nous séparâmes en deux camps. Les deux chasseurs passèrent autour du bison écorché le lazo du voyageur, qui en attacha l'autre extrémité au pommeau de sa selle, et la lourde masse ne tarda pas à glisser sur l'herbe en y traçant un large sillon. Le proscrit et moi étions restés à la même place pour surveiller l'ours, qui, de son côté, continuait à nous observer sans faire un pas. Au bout de quelques minutes, les deux chasseurs et le voyageur revinrent se joindre à nous.

— C'est fait, dit l'un d'eux, et ce n'est pas sans regret que nous sacrifions notre gibier à l'appétit de cet affreux animal.

— Je me charge du reste, dit le proscrit. Sans descendre de cheval, il se pencha jusqu'à terre, prit dans le foyer une souche enflammée, et, la bride dans les dents, le tison d'une main, son épée de l'autre, il piqua droit à l'ours. Ce fut un moment terrible pour nous tous. A la vue du cavalier qui s'avançait lentement vers lui, poussant à coups d'éperon son cheval haletant, épouvanté, l'ours fit entendre une espèce de beuglement et se dressa sur ses pattes de derrière, en battant l'air avec celles de devant. Puis, soit intimidé par la contenance intrépide de son agresseur, soit effrayé par la vue du tison, il retomba sur les quatre pattes et commença à reculer. Enfin je le vis avec un inexprimable soulagement de cœur décrire un grand cercle autour de nous et disparaître dans les ténèbres. Nous restâmes silencieux pendant quelques minutes, prêtant l'oreille au froissement des herbes, et nous ne tardâmes pas à entendre, dans la direction que l'ours avait suivie, une respiration bruyante, [illegible] grognement joyeux et le sourd retentissement d'un corps [illegible] traîné sur le sol. L'ours avait saisi sa proie et l'emportait [illegible] son repaire pour la dévorer à son aise. Le siége était levé [illegible] savane était redevenue praticable. Le proscrit rengaîna [illegible] épée, et, s'avançant vers les deux chasseurs de bisons [illegible]

— Il ne me reste plus, leur dit-il, mes chers amis, qu'à [illegible] remercier de l'hospitalité que vous avez bien voulu m'ac[illegible]der; je m'en souviendrai toujours. Maintenant je vais où [illegible] destin m'appelle!

Et, se pendant sur sa selle, il tendit aux deux chasseurs, [illegible] une dignité courtoise, une main qu'ils pressèrent vivement [illegible] leurs mains calleuses. — Plaise à Dieu, seigneur cavalier, [illegible] l'un d'eux en même temps, que vous trouviez partout, [illegible] ici, un asile sûr pour vous abriter, et un accueil aussi co[illegible] que le nôtre!

(*La suite à un prochain numé*

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 27 *mai* 1847. — *La dernière représentation* [illegible]

Les Diamants de la Cour[illegible]

Opéra comique en trois actes.

—

Divertissement, arrangé par M. Collet.

ANNONCES.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONY[illegible]

Pharmacien à Paris.

Ce sirop est généralement employé par les médecins français [illegible] traitement des *maladies du cœur* et des *hydropisies*, dans les *affe*[illegible] *de poitrine*, (rhumes, asthmes, catarrhes, etc.)

Toutes les bouteilles sont recouvertes d'une capsule sur la[illegible] *sont gravés ces mots:* SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE.

Pharmaciens dépositaires: E. van Santen Kolff, dépositaire [illegible] pour toute la Hollande, à Rotterdam; F. Romeyn, à Arnhem; M. D. Bosch, à Bois-le-Duc; A. P. Maassen, H. J. van den Goo[illegible] à Breda; Van Renesse, à La Haye; Grossier, à Maestricht; Blaeck[illegible] Ligny, à Middelbourg; J. H. Coenen, à Nymègue; A. P. Milin[illegible] Utrecht, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 25 Mai.

		Int.	COURS 24 mai.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	58
	Dito dito	3	—	$70\frac{3}{8}$
	Dito en liquidation	3	—	$70\frac{7}{8}$
	Dito dito	4	—	$89\frac{5}{8}$
	Dito des Indes	4	—	$89\frac{13}{16}$
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$87\frac{7}{8}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$174\frac{1}{4}$	$174\frac{1}{4}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	104
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$105\frac{3}{8}$
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$104\frac{3}{4}$
	Inscript au Grand Livre	6	—	$68\frac{1}{2}$
	Certificats au dito	6	—	$69\frac{7}{8}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$97\frac{5}{8}$
	Emprunt de 1840	4	—	$88\frac{1}{2}\frac{3}{8}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$88\frac{1}{2}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	$18\frac{7}{8}$
	Dito	3	—	$37\frac{1}{4}$
	Coupons Ardoins		—	$14\frac{3}{4}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp	5	—	$101\frac{7}{8}$
	Dito métalliques	5	—	103
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	/	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 24 Mai.

		Int.	COURS 23 mai.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	115 95
	Trois pour cent		—	78 10
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	[illegible]
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	103
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 25 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $18\frac{9}{16}$ P. — De[illegible] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse $58\frac{3}{4}$. — Cours [illegible] Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures). Ardouin $18\frac{9}{16}$ cours.

Bourse de Londres du 22 Mai.

3% Cons. $86\frac{7}{8}$, $87\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $57\frac{3}{4}$, $58\frac{1}{4}$. — 4 % id. $87\frac{3}{4}$, $88\frac{1}{4}$. Esp. 5 % $22\frac{1}{2}$, 23 », 23 — 3 % $33\frac{1}{2}$, $34\frac{1}{4}$. — Portug. 4 % $33\frac{1}{2}$, $34\frac{1}{2}$.

Bourse de Vienne du 18 Mai.

Métalliques, 5 % 107. — Lots de fl. 500, $154\frac{1}{2}$. — Lots de 250, $110\frac{1}{4}$. Actions de la Banque 1591.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat* [illegible]

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et Fi[illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN-REYN SNOECK *Hoofdsteeg* [illegible]